

Notice d'information complémentaire

» Édition octobre 2017

Itelis 01.2018



Retraite | Prévoyance | Santé | Épargne | Dépendance

Préambule

En fonction du contrat frais de santé souscrit auprès de votre organisme assureur et selon les mentions figurant sur votre carte de tiers payant, vous bénéficiez des réseaux et services Itelis dont les conditions et modalités d'utilisation sont définies dans la présente Notice. Le domaine de tiers payant (optique identifié par OPTI, dentaire par DEPR, audioprothèse par AUDI) doit figurer sur votre carte de tiers payant et être accompagné de la mention IT, donnant accès pour le domaine mentionné, au réseau Itelis.

La couverture géographique de l'ensemble des réseaux et services correspond à la France métropolitaine ainsi que les DOM suivants : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion.

Présentation des réseaux et services Itelis

► I - Service Hospiway

Description du Service Hospiway

Si vous bénéficiez de l'accès au réseau Optique Itelis, et seulement dans ce cas de figure, un service complémentaire dénommé Hospiway vous est proposé.

Hospiway est un service d'information sur le secteur hospitalier. Il concerne les établissements publics ou privés et vous permet de préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche.

Si vous bénéficiez du service, vous disposez de nombreux avantages. Hospiway vous propose :

- » de vous informer sur les établissements de santé français via un Palmarès des Hôpitaux et Cliniques vous permettant d'accéder à un classement des meilleurs établissements de santé français dans la prise en charge de nombreuses pathologies ;

- » de choisir un établissement de santé répondant à vos attentes en consultant le classement national ou en recherchant un établissement dans une zone géographique donnée ;
- » d'évaluer en temps réel les dépassements d'honoraires chirurgicaux par rapport à des dépassements couramment pratiqués sur une zone géographique donnée ;
- » de préparer au mieux votre séjour à l'hôpital et votre retour à domicile ou ceux d'un proche grâce à une Check List avec des conseils pratiques.

Utilisation du service

Ce service est disponible via votre Espace client ou grâce à l'application smartphone « Humanis Appli-Santé ». Vous accédez dès lors à la notice légale du service vous détaillant l'ensemble des conditions d'utilisation du service.

► II - Réseaux de professionnels de santé partenaires et Service Filtre Dentaire

Description des réseaux Itelis

Des réseaux de professionnels de santé partenaires ont été mis en place pour les domaines optique, dentaire et audioprothèse, avec la plateforme de services santé Itelis.

Dès lors que vous avez accès à un réseau de soins Itelis, vous bénéficiez au titre de celui-ci d'une dispense d'avance de frais dans la limite prévue par votre contrat frais de santé, de tarifs préférentiels et d'avantages exclusifs auprès des professionnels de santé partenaires.

Vous conservez bien sûr votre liberté de choix de consulter ou pas un professionnel de santé de ces réseaux.

Utilisation du (des) réseau(x) Itelis

Le(s) réseau(x) auxquels vous avez accès est (sont) indiqué(s) sur votre carte de tiers payant.

Un outil de géolocalisation vous aidera à repérer ces professionnels de santé partenaires Itelis par code postal, département ou ville, ou par adresse pour trouver celui le plus proche de votre domicile.

Ce service est disponible via votre espace client ou grâce à l'application smartphone « Humanis Appli-Santé ». Vous y trouverez aussi des services complémentaires afin de vous aider dans votre choix.

Description du Service Filtre dentaire

Si vous bénéficiez de l'accès au réseau dentaire Itelis, et seulement dans ce cas de figure, un service complémentaire « Filtre dentaire » vous est proposé. Le Service Filtre dentaire vous permet de bénéficier d'une analyse de votre devis dentaire, y compris lorsque votre chirurgien-dentiste ne fait pas partie du réseau Itelis. Vous pouvez ainsi savoir si les prestations proposées correspondent au prix normalement pratiqué dans la zone géographique de votre praticien.

Cette analyse de devis :

- ❖ porte sur tous les actes prothétiques, implants, inlays-onlays listés à la CCAM à l'exclusion des soins conservateurs ;
- ❖ est indicative et les garanties continuent de s'appliquer selon les conditions prévues à votre contrat.

Utilisation du Service Filtre dentaire

Vous pouvez utiliser ce service :

- ❖ Si vous disposez d'un accès internet, en nous faisant parvenir votre demande via votre Espace client.

Ou

- ❖ En adressant votre devis à l'adresse postale Humanis indiquée sur votre carte de tiers payant.

► III - Réclamations

Traitement des réclamations

Toute réclamation devra être formulée à l'adresse indiquée dans la/le notice/règlement mutualiste de votre contrat frais de santé.

humanis.com



Vous avez souscrit votre contrat frais de santé auprès de l'un des organismes assureurs suivants mentionné au verso de votre carte de tiers payant :

Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 410 005 110
Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris.

Humanis Assurances, Société anonyme au capital de 23 565 660 € entièrement libéré, Entreprise régie par le Code des Assurances, Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 447 883 661, Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris.

Mutuelle Humanis Nationale, Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°339 358 681, Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier 92240 Malakoff.

Grand Est Mutuelle (dite Radiance Groupe Humanis Grand Est), Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°483 747 333, Siège social : 95 rue Vendôme 69006 Lyon.

Radiance Groupe Humanis est une marque commerciale du Groupe Humanis.

